



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet de loi fédéral sur les saveurs et la promotion du tabac : Une législation prometteuse

Montréal, le 26 mai 2009 — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** accueille très favorablement le projet de loi sur le tabac [déposé aujourd'hui par le gouvernement fédéral](#). « *Bien qu'elle n'aille pas aussi loin que nous l'aurions souhaité, la législation contient des dispositions essentielles qui vont considérablement augmenter la protection des jeunes contre les stratégies de marketing de l'industrie du tabac. Dorénavant, l'industrie ne pourra plus dissimuler la nocivité de ses produits au moyen de saveurs de fruits et de bonbons,* » affirme **Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition**.

Le [Projet de loi « Loi modifiant la Loi sur le tabac »](#) :

1. **interdit l'ajout de saveurs dans les cigarettes, les cigarillos et les tubes de tabac (« blunts »), à l'exception du menthol,**
2. **impose un minimum de 20 cigarillos ou 20 tubes de tabac par emballage et**
3. **interdit la publicité dans les imprimés;**

Selon la **Coalition**, ces mesures règlent une grande partie le problème de la mise en marché des cigarillos aromatisés, problème contre lequel [la Coalition se bat depuis plusieurs années](#). « *Ces produits, introduits sur le marché il y a à peine 5 ans, sont, à eux seuls, responsables de l'augmentation du tabagisme chez les jeunes Québécois. Enfin, la mise en marché de ces produits mortels en mini-paquets amusants et multicolores aux saveurs de chocolat et de fraises sera interdite !* » s'exclame **monsieur Gauvin**.

« *Au Québec, l'introduction des cigarillos aromatisés a été un désastre pour la santé publique.* » En effet, le cigarillo est devenu le produit d'initiation au tabac par excellence au Québec. Plus du tiers des élèves en dernière année du secondaire (16-17 ans) fument le cigarillo¹. Les recherches les plus récentes ont démontré que la consommation de tabac, même très faible, peut entraîner la dépendance. Les jeunes qui expérimentent les cigarillos peuvent facilement développer une dépendance à la nicotine, dont le taux est similaire à celui contenu dans la cigarette. Ces jeunes risquent ensuite de se tourner vers les cigarettes qui, en grande quantité, sont nettement moins chères. En d'autres mots, « *même si c'est un produit marginal et qu'il ne représente qu'une faible partie du marché, le cigarillo joue un rôle déterminant dans l'initiation au tabagisme chez les jeunes* ».

Saveurs

La législation permettrait d'éliminer la majorité des additifs ayant des propriétés aromatisantes dans les cigarettes, cigarillos et tubes à tabac. Cependant, les saveurs demeureraient permises dans le tabac à usage oral (tabac à chiquer, snus) et dans les cigares. « *Nous comprenons difficilement pourquoi le gouvernement ne veut pas appliquer l'interdiction des saveurs à toutes les formes de tabac. Tous les*

produits du tabac sont dangereux et tout le monde devrait être protégé de la manipulation trompeuse qu'est l'ajout de saveurs, » commente **monsieur Gauvin**.



↑ Tabac à chiquer en différentes saveurs présentement disponible sur le marché

→ Cigarettes et cigarillos « menthol » à côté de friandises et de gommes qui utilisent aussi le menthol ou d'autres saveurs « vertes » comme la



De plus, il n'y a aucune justification valable pour permettre le menthol qui, justement, facilite l'adoption et la dépendance. En effet, l'industrie ajoute le menthol pour adoucir les effets irritants de la fuméeⁱⁱ et des études montrent que l'arrêt tabagique est plus difficile pour les fumeurs de cigarettes mentholées.ⁱⁱⁱ Le menthol et ses saveurs connexes (menthe, menthe verte, menthe douce, etc.) sont associés aux friandises et aux gommes à mâcher et ne devraient pas être associés à un poison aussi dangereux que le tabac. « *Les saveurs augmentent l'attrait des produits du tabac, adoucissent les effets désagréables comme l'odeur de la fumée et le goût du tabac à chiquer, et minimisent la perception des dangers du tabac en l'associant aux desserts et aux vins. Le gouvernement devrait interdire toutes les saveurs dans tous les produits du tabac.* »

Publicité

Une interdiction de la publicité dans les imprimés aurait pour effet d'éliminer un des deux véhicules publicitaires conventionnels qui restent encore à l'industrie du tabac au **Québec**. En effet, la **Loi sur le tabac** du **Québec** ne permet que l'affichage aux points de vente et la publicité dans les imprimés. Ainsi, avec une interdiction fédérale de la publicité dans les imprimés, la seule publicité conventionnelle qui serait permise au Québec serait les affiches (restreintes) dans les points de vente^{iv} (les dispositions fédérales et québécoises s'appliquent en même temps). La **Coalition** se réjouit donc du fait que « *la nouvelle législation fédérale amènerait le Québec à faire un pas de plus vers une interdiction totale de la promotion en faveur du tabac. Mais pour avoir une interdiction réelle et totale de toute les formes de promotion du tabac, il faut aussi éliminer la publicité dans les imprimés importés, la publicité au détail et, surtout, la publicité sur les emballages,* » conclut **monsieur Gauvin**.

La Coalition espère obtenir des amendements pour renforcer le projet de loi, tout en encourageant son adoption et son implantation dans les plus brefs délais.

- 30 -

Pour plus d'information :

- Louis Gauvin, porte-parole de la **Coalition** : 514 598-5533, cell. : 514 816-5493

□

ⁱ (Comparativement à 21% qui fument la cigarette) : **Institut de la statistique du Québec**, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006 », page 45 et 49.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac_Alcool2006.pdf

ⁱⁱ "Effet anesthésiant", **Ferris Wayne, G., Connolly, G.**, "Application, function, and effects of menthol in cigarettes: A survey of tobacco industry documents", Nicotine & Tobacco Research, Vol 6 Suppl. 1, février 2004. http://www.ntjournal.org/ferris_wayne.pdf

ⁱⁱⁱ **Benowitz, N., Houston, T., Kiefe, C.**, "Smokers of menthol cigarettes may have harder time quitting" dans "Coronary Artery Risk Development in Young Adults", Archives of Internal Medicine, 25 sept. 2006. <http://universityofcalifornia.edu/news/article/8525>

^{iv} L'industrie peut encore, dans les autres provinces que le Québec, envoyer des publications aux adultes, et faire la promotion dans les bars.